

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie
	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation

CIRCULAIRE Le 20 novembre 2012

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL-ERRATUM Vero Energy Inc. (VRO) Plan d'arrangement

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES <u>MEMBRES</u> <u>DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.</u>

La Bourse et la CDCC désirent apporter une correction à la circulaire no 153-12 en date du 20 novembre 2012 et l'avis aux membres no 221-12 en date du 20 novembre 2012, relativement au nouveau CUSIP selon le plan d'arrangement. Le nouveau CUSIP est le 890895105 et non le 890995105.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Brian Gelfand

Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 155-2012